

AVIS DE PUBLICITE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

M. Le Maire
Hôtel de Ville
71 rue Charles Beauhaire
45142 Saint Jean de la Ruelle
Tél : 02 38 79 33 00 - Fax : 02 38 79 33 62
SIRET 21450285800019



[w](#) [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Groupement de commandes : Oui

Un groupement de commandes pour l'acquisition de carburant a été constitué, entre la commune de Saint Jean de la Ruelle et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Saint Jean de la Ruelle. La commune de Saint Jean de la Ruelle est le coordonnateur de ce groupement.

Objet	FOURNITURE DE CARBURANTS EN STATION SERVICE
Référence	24SJ15
Type de marché	Fournitures
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Accord-Cadre
Lieu de livraison principal	Ville de Saint Jean de la Ruelle 45140 Saint Jean de la Ruelle
Durée	12 mois
Description	Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet la fourniture de carburants (essence sans plomb 95 et gazole) auprès de stations-services au moyen de cartes accréditives pour les véhicules, engins et matériels mécaniques des services municipaux de la ville de Saint Jean de la Ruelle et du CCAS. Le montant maximum de l'ensemble des commandes pour la durée de l'accord cadre à bons de commande sera de 200 000 € H.T Le montant maximum annuel sera de 50 000 € H.T réparti comme suit : Pour la ville : 45 000 € H.T maximum Pour le CCAS : 5 000 € H.T maximum
Code CPV principal	09132000 - Essence
Code CPV complémentaire	09132100 - Essence sans plomb 09134200 - Carburant diesel 30163100 - Cartes pour l'achat de carburant
Forme	Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant :
CATEGORIES A B et C

**Quantité ou
étendue**

Valeur estimée hors TVA : 200 000,00 €

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Liste et description succincte des conditions :

- La désignation de la personne habilitée à représenter et engager la société
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour

laquelle il se porte candidat

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Prix

40 % : Valeur technique de l'offre

Renseignements administratifs [Correspondre avec l'Acheteur](#)

juridique@ville-saintjeandelaruelle.fr

Documents

- [Règlement de consultation](#)
- [Dossier de Consultation des Entreprises](#)

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres

Remise des offres le **15/11/24 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Dépôt

- [Déposer un Pli dématérialisé](#)

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Le présent accord-cadre à bons de commande est établi à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025. Il sera ensuite reconductible tacitement 3 fois, du 1er janvier au 31 décembre de l'année considérée, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 années soit 48 mois.

La reconduction de l'accord-cadre sera tacite. L'acheteur pourra toutefois décider, trois mois au moins avant l'échéance annuelle, de ne pas reconduire l'accord-cadre. Le titulaire ne pourra s'opposer à cette non-reconduction qui lui aura été notifiée par tout moyen permettant de donner date certaine à l'acte.

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire est autorisée : cf règlement de consultation

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date de la date limite de remise des offres.

Introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours : cf règlement de consultation

Envoi le 23/10/24 à la publication